

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

COP25 : Lee White actif au segment ministériel

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ENTAMEE lundi 2 décembre dernier, la 25e Conférence des Parties (COP25) à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se déroule à Madrid (Espagne) sous la présidence chilienne, a fait place au segment ministériel, depuis le début de la semaine. Pendant deux jours, et ce jusqu'à ce mercredi 11 décembre, les membres des gouvernements des pays signataires – le Gabon est représenté par le ministre en charge du Plan climat, Lee White–, participeront à l'adoption des derniers textes nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Notamment la définition des règles de fonctionnement des mécanismes de marchés du carbone.

À noter que le Gabon, qui dispose d'un potentiel forestier important, est résolument engagé pour tirer meilleur profit des mécanismes de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités liés à l'atteinte des objectifs annoncés dans l'Accord. C'est-à-dire limiter la hausse de température entre 1,5° et 2°C.

Selon les spécialistes de la question, l'atteinte de cet objectif ambitieux nécessite que soit atteint "l'équilibre entre les émissions anthropiques et les capacités d'absorption naturelles de la planète, donnant ainsi un rôle aux puits de carbone que sont les forêts".

En marge de ces débats, le ministre Lee White a participé à une rencontre réservée aux pays à fort couvert forestier et à faible taux de déforestation (dit pays HFLD). Cet organisme regroupe le Gabon, le Pérou,

la Zambie, la Colombie, la République démocratique du Congo, entre autres. Ces pays possèdent 50% de couverture forestière, en sus d'avoir un taux de déboisement inférieur à 0,22% par an.

Ce sont ces pays qui ont justement besoin de financement pour se protéger et accroître leurs couverts forestiers.

Le ministre Lee White a également devisé avec une délégation du ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège. Au menu de l'entretien, le point sur l'accord entre nos deux pays et la mise en œuvre de celui-ci.



Le ministre Lee White présent à la rencontre des pays dits HFLD.

Plus de 2 milliards de francs de pertes par jour

LE mouvement d'humeur déclenché, il y a exactement un mois, par les régies financières a des répercussions dramatiques pour les finances de l'État, en même temps qu'il paralyse toute la chaîne import-export.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Déclenchée le 11 novembre dernier, la grève des régies financières regroupées au sein de la Confédération des syndicats des régies financières et administrations assimilées (Cosyref), fait perdre beaucoup d'argent à l'État et ralentit considérablement l'activité économique, notamment au niveau de l'import-export, paralysé par les douaniers. D'après le président du Syndicat des professionnels des impôts, Sylvain Ombindha Talheywa, l'immobilisation de tous les services va coûter 2 milliards de francs par jour à l'État. Soit plus de 60 milliards de francs à l'heure ac-

tuelle. "Un jour non travaillé peut valoir à peu près 1,5 à 2 milliards de francs CFA. Nous sommes fermes. Autant de jours qu'ils laisseront passer, autant d'argent coulera sous les ponts", avait prévenu le responsable syndical sur les ondes de RFI.

Consensus* Après l'échec de son prédécesseur, le nouveau ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga, doit impérativement trouver une solution consensuelle avec les agents de son ministère, au risque de voir l'économie nationale totalement paralysée. La Confédération patronale gabonaise (CPG) a exprimé, dernièrement au Premier ministre, ses vives inquiétudes face à cette situation.



Un instantané de la grève des agents des régies financières réclamant le paiement de leurs primes.

La Cosyref réclamant, entre autres, la régularisation des situations administratives, le cadre juridique des primes et l'harmonisation des grilles de paiement.

Pour le ministère de l'Économie, ces points de revendication qui datent de 2017 ont

connu des avancées significatives, notamment en ce qui concerne la régularisation des situations administratives. Elle concerne l'ensemble de l'administration gabonaise. C'est aussi le cas des primes dont un projet d'arrêté a été transmis au Premier ministre.